

Conseil Communautaire en date du Vendredi 03 octobre 2025

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq octobre à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membre en exercice: 40 Membres présents: 10

Abs:

Pouvoirs: 03

Le Président rappelle que le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du 26 septembre 2025 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

Vote: Pour à l'unanimité

1. Approbation des comptes rendus des séances du 14 avril et du 06 juin 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le dernier compte rendus du conseil communautaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

2. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jean-Claude Franceschi informe le conseil sur les dossiers de subventions qui peuvent être validés. Il précise que les autres associations recevront leur dotation une fois le dossier complété et déposé conformément au règlement d'attribution des subventions qui leur a été envoyé.

COMMUNE	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT VERSÉ EN 2024	MONTANT DEMANDÉ POUR 2025	PROPOSITION CCO 2025
ALERIA	ADANSONIA		800,00€	500,00 €
ALERIA	ALERIA JUDO		1 500,00 €	1 000,00 €
PRUNELLI	ANIMA	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €
ALERIA	BASEBALL ALERIA IN ORIENTE-I PASTORI	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
CANALE DI VERD	CENTRE EQUESTRE D'EDEN		5 000,00 €	2 000,00 €
ALERIA	COMMERCANTS ET ARTISANS D'ALERIA - ALALIA		5 000,00 €	4 000,00 €
ALERIA	CORSE TAEKWONDO L'ORIENTE	500,00€	1 500,00 €	1 000,00 €
ALERIA	IN ALERIA	8 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
MOITA	LES VIOLONCELLES DE MOITA	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL	25 000,00 €	43 800,00 €	28 000,00 €

MONTANT INSCRIT AU COMPTE 65748 SUR BP 2025 47 000,00

Vote: Pour à l'unanimité

3. Hydrants-Sivu de Linguizzetta

Le Président expose que le SIVU de Linguizzetta a récemment réhabilité des réseaux de distribution d'eau potable pour donner suite à l'actualisation de son schéma directeur.

La compétence DECI relevant de la comcom, il est nécessaire d'assurer la mise en place des nouveaux poteaux et bouches à incendie sur cette partie du réseau récemment mis en service.

Vote: Pour à l'unanimité

4. Candidature de la Communauté de Communes pour devenir structure porteuse du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani »

Le Président rappelle à l'assemblée que le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani » a été désigné au titre de la directive européenne « Habitats », en raison de la richesse de ses habitats naturels et de la présence d'espèces d'intérêt communautaire.

Jusqu'à présent, la gestion de ce site était assurée par l'Office de l'Environnement de la Corse). Dans le cadre de la redéfinition des maîtrises d'ouvrage à l'échelle locale, la Communauté de

Communes de l'Oriente a été sollicitée afin d'examiner l'opportunité de devenir la nouvelle structure porteuse de ce site Natura 2000.

Le Président propose donc à l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Oriente se porte officiellement candidate pour assurer cette mission.

Vote: Pour à l'unanimité

5. Décision modificative du budget

RECAPITULATIF AVANT ET APRES DM							
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT CREDITS OUVERTS APRES DM			
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	611	413 000,00	-40 000,00	373 000,00			
CHAPITRE D67 CHARGES SPECIFIQUES	673	90,000,00	40 000,00	130 000,00			

Vote: Pour à l'unanimité

6. Demande de subvention pour l'acquisition de conteneurs

Monsieur Jean-Claude Franceschi expose qu'afin de répondre aux exigences de sécurité, de salubrité et d'efficacité dans la procédure d'enlèvement et traitement des ordures ménagères, il convient d'acquérir 100 conteneurs roulants de 660 L.

Le montant total de ces acquisitions serait de 22 680€ ; la comcom serait soutenue à 80 % du H-T par la CDC.

Vote: Pour à l'unanimité

7. Création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Président rappelle que la comcom a l'obligation de mettre en œuvre un PLPDMA et créer une CCES.

Ce programme constitue un plan d'action ayant pour objectif de prévenir la production de déchets, tant au niveau quantitatif qu'en terme de toxicité ;

Il est proposé que la CCES reprenne la composition de la commission existante « déchets ménagers et assimilés » en y intégrant la Région et le SYVADEC.

Vote: Pour à l'unanimité

8. Rectificatifs portant sur les délibérations 2024-49 et 2024-50 du 21/11/24 concernant le transfert des deux emprunts au syvadec

Le Président indique aux membres présents la nécessité de rectifier une erreur matérielle qui s'est glissée sur la période de l'encours restant dû dans les deux délibérations citées en objet.

Vote: Pour à l'unanimité

9. Vente des lots n°4 et n°5 de la parcelle A 521 (ZA LA PUNTA) à la Collectivité de Corse

Le Président rappelle à l'assemblée que la Zone Artisanale de la Punta, située à la sortie nord de la commune d'Aleria, a été viabilisée.

La Collectivité de Corse a confirmé son souhait d'acquérir les lots n°4 et n°5, situés sur la parcelle cadastrée section A n°521.

le prix de vente est arrêté comme suit :

Lot n°4 (1494 m 2) : 113 544 € Lot n°5 (1235 m 2) : 93 860 € Vote : Pour à l'unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 18h50.